



n° 12

L'AFFRANCHE



Février 2019

*Feuille de choux pétésque d'infos locales
insolente, sarcastique et à grosse envie révolutionnaire.
Écrite par des militantEs de la CNT-PTT 69.
Parution: quand on veut.*

édito

LES ÉLECTIONS RENDENT FOU !

Il est amusant de constater à quel point les élections professionnelles auront produit les mêmes travers que notre système électoral démocratique. La chasse à l'électeur, au bulletin de vote passe au premier plan relayant les idées et les opinions au second. Les syndicats mènent une véritable campagne électorale : petit cadeau inutile, visite et revisite de bureaux en mode séduction, etc. Jusqu'au jour même du vote, avec énième diffusion de tracts et relance par SMS au cas où on n'aurait pas compris.

Certes il y a quelques enjeux à la représentativité syndicale, néanmoins il ne faut pas oublier que l'essentiel du syndicalisme ne se joue pas en discussions autour d'une table.

Le syndicalisme, c'est rassembler les salariés, créer une force mobilisatrice et revendicative qui, éventuellement en négociant, permette de s'imposer et de résister.

Faire du syndicalisme, c'est construire ce rapport de force et non pas se mesurer en combat électoral entre syndicats pour savoir qui aura la plus grosse (représentativité).

**Les élections sont finies
le travail syndical peut
commencer !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Y en n'a pas 1 % et pourtant ils existent...

La CNT se félicite des résultats encourageants obtenus aux élections professionnelles... euh, en fait, pas trop.

Même en magnant la langue de bois politicienne, on aurait du mal ! Avec 0,75 au Comité Technique National, la CNT termine bonne dernière. Nous ne nous voilons pas la face, malgré son passé, son histoire, la CNT reste un syndicat peu connu et notre syndicalisme de combat, anticapitaliste qui préconise un changement de société n'est pas dans l'air du temps ! Dommage !

7,4 % à la pic et 9,13 % à Lyon-Centre.

Heureusement dans les services où nous avons quelques militants nous arrivons à mieux faire passer notre message et les résultats sont bien meilleurs. **La CNT remercie toutes celles et ceux qui ont voté pour elle** et qui lui ont apporté leur soutien et espère les retrouver bientôt autour du brasero !

L'UNSA représentative à La Poste avec moins de 5 % !

Les textes sont clairs, le calcul de répartition des sièges se fait à la **plus forte moyenne**, tel qu'il a été appliqué pour les CHSCT.

A bien y regarder, l'UNSA n'aurait pas eu de siège au CTN et n'aurait donc pas dû obtenir la représentativité.

Mais par quel miracle a-t-elle été reconnue représentative ? C'est simple, La Poste a changé le mode de calcul pour les Comités Techniques et a opté pour un calcul au **plus fort reste** offrant ainsi à l'UNSA un siège

Par comparaison, si ce calcul avait été appliqué pour les CHSCT, la CNT aurait obtenu un siège à la PIC.

Mais ceci est une autre histoire...



À VOS RANGS, FIXE !

En visite dans plusieurs centres de distribution, Mr le DSCC s'est trouvé une marotte : les casiers de tri.

Dorénavant ceux-ci doivent être vides de tout effet personnel. Plus de photo, de carte postal, de décoration. Rien. 100 % professionnel, rien de personnel. Les allées de tri doivent donc être un alignement de casier uniforme, neutre et morne, des lieux de travail impersonnels et sans vie. Heureusement qu'il n'a pas fait des études d'urbanisme.

Mais au-delà de cet propreté rectiligne, ce qui semble surtout avoir fait réagir Mr. le Directeur, c'est la présence insupportable d'autocollants syndicaux sur les casiers et dans les vestiaires. Autocollants auxquels il s'est même directement attaqué en essayant d'en décoller un mais ce travail manuel prenant du temps, il a dû y renoncer. Une note interne ultérieure intime aux agents de faire le ménage, et une entreprise de nettoyage passera pour le gros œuvre.

Encore des économies. **ROMPEZ !**

IMMONDE ET ABJECT

La DSCC du 78 franchit un nouveau palier dans ce qu'il y a de plus ignoble...

Sans la moindre pudeur, elle veut traduire en Conseil de discipline, un agent revenant d'un deuil familial.

Les Faits : Le 17 décembre, alors qu'il est en service, notre collègue Ahmed Choudjaïddine, salarié à La Poste depuis 1992 et agent de cabine à Versailles PPDC reçoit un appel de sa famille des Comores, lui annonçant que sa mère, plongée dans le coma, est mourante.

Bouleversé par cette nouvelle, il en informe aussitôt sa chef d'équipe qui lui dit de rentrer chez lui et de partir auprès de sa mère. Qu'ils s'occuperont de la régularisation de sa situation à son retour...

Vu le prix exorbitant des vols pour les Comores, Ahmed est obligé d'attendre le 20/12, jour de la paie, pour s'acheter un billet d'avion. Le moins cher qu'il trouve est à 1500 euros avec une date de départ le 24 décembre 2018 pour un retour le 21 janvier 2019.

Les billets avec une date de retour antérieure sont beaucoup plus chers avec un prix variant entre 2000 et 2500 euros. Ahmed n'en a pas les moyens...

Arrivé à Anjouan le 24 décembre, il ne verra sa mère qu'à 2 reprises, celle-ci décédant le 26 décembre.

A son retour au bureau, à sa grande stupéfaction, il se verra remettre une suspension de service pour "**Absence Injustifiée**". Il est par ailleurs convoqué à un entretien préalable au licenciement, le lundi 4 février à la DSCC du 78.

A aucun moment donné, La poste n'aura cherché à prendre des nouvelles d'Ahmed auprès de ses collègues les plus proches durant son absence, ni d'essayer de chercher à régulariser sa situation comme cela lui avait été promis. Promesse en laquelle il avait malheureusement cru.

Face à de tels agissements, nous sommes tous et toutes concerné.e.s. Le peu d'humanité réservée à un postier de 65 ans, en deuil, à quelques mois de la retraite, laisse craindre le pire à l'avenir de la part de ces gens.

Ahmed a reçu, samedi 9 février, sa convocation pour son passage en Conseil de Discipline qui se tiendra le jeudi 21 février à Guyancourt. La Poste envisage à son encontre une sanction pouvant aller... **jusqu'au licenciement !!!!**

Il va falloir qu'ils se calment dans leur délire répressif !

RESPECT DU DEUIL ! AHMED DOIT ÊTRE RÉINTÉGRÉ !

Ahmed était jusqu'à récemment membre CNT du CHSCT de la PPDC de Versailles et à ce titre toujours salarié protégé.

Tract CNT PTT Région Parisienne

Des tours de congés pas très transparents :

A Lyon-Centre et dans d'autres bureaux, les tours de congés d'été ont commencé.

La mode est au fonctionnement suivant : le chef d'équipe passe dans les rangs, distribue des feuilles de vœux avec trois choix de dates, les ramasse et revient un mois plus tard avec les résultats en fonction des tours de priorité. Pratique et efficace ? Peut-être, mais plutôt opaque ! Comment être sûr que le tour a bien été respecté ? Et comment poser des dates à l'aveugle sans voir le planning ?

Le système qui consistait à appeler chaque agent et à lui faire poser ses congés en fonction d'un planning visible où on pouvait voir les places restantes était bien plus clair et transparent.



Report des congés : quand est-il vraiment ?

La mesure était déjà effective à la PIC, mais elle se généralise à l'ensemble des bureaux : La Poste demande à ses agents de solder leurs congés au 31 décembre, alors que précédemment ceux-ci avaient le droit d'en reporter une partie jusqu'au 30 avril.

En a-t-elle le droit ? La CNT a consulté un inspecteur du travail pour avoir son point de vue. Il ressort de l'entretien les remarques suivantes. Le report des congés au 30/04 semble un droit patronal bien plus que salarial. A comprendre que c'est une possibilité offerte à l'employeur de reporter les congés de ses salariés si il n'a pas pu les donner avant le 31/12 par exemple, et non pas un droit du salarié de les reporter au-delà de cette date.

En tous cas la jurisprudence concernant le sujet donne régulièrement raison à l'employeur qui désire solder les congés avant la fin de l'année.

"Le report des jours de congés acquis mais non pris durant la période de prise des congés est possible en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Sauf accord ou usage dans l'entreprise prévoyant un report de ces jours, l'employeur n'est pas obligé d'accepter une demande de report des congés (à l'exception des salariés de retour d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'arrêt maladie).

Il ne peut pas non plus imposer un report au salarié.

Si le report des congés n'est pas possible, les jours non pris sont perdus. Ils sont indemnisés si le salarié n'a pas pu prendre tous ses congés du fait de l'employeur."

Source : Service-Public.fr



LA BANQUE POSTALE RACKETTE LES IMMIGRÉS

Mardi 27 novembre : L'association de consommateurs UFC-Que Choisir alerte dans une étude sur les commissions appliquées aux transferts d'argent internationaux entre particuliers depuis la France, 680 millions d'euros de com en 2017 pas mal ! L'association dépose donc une plainte contre deux acteurs, Western Union et MoneyGram, pour "pratiques commerciales trompeuses".

Le cas de la Banque Postale : L'étude pointe notamment du doigt la Banque Postale, accusée de pratiquer "des tarifs exorbitants", dans le cadre "de son partenariat avec Western Union". Selon la Banque mondiale citée par l'UFC, le transfert depuis la France vers l'étranger d'une somme de 170 euros coûte en moyenne 6,9% du montant via le canal bancaire et 7,3% via une société de transferts d'argent classique. L'étude reprend l'exemple de la Banque Postale et révèle un chiffre de 12,4% du montant envoyé... presque le double de la moyenne.

Qui sont les victimes ?

Selon l'UFC-Que Choisir, **la majorité des transferts d'argent concerne des envois entre proches** (immigrés qui aident leur famille restée dans leur pays d'origine, parents qui aident leurs enfants partis étudier à l'étranger, etc.). Pour l'association, **ce sont les plus modestes qui sont les plus pénalisés**. En effet, les frais sont dégressifs ; plus la somme envoyée est importante, moins les frais seront élevés. Ceux qui souhaitent envoyer une "petite" somme paieront donc le prix fort.

VOUS AVEZ DIT SERVICE PUBLIC ?...

Lutte contre le financement du terrorisme: sanction de 50 M EUR contre La Banque Postale par l'autorité de contrôle

Le 24 déc 2018 dans une de ses dépêches, l'AFP nous informait : **Le superviseur bancaire français a infligé un blâme assorti d'une sanction de 50 millions d'euros à La Banque Postale pour des manquements dans son dispositif de lutte contre le financement du terrorisme, dans une décision publiée lundi par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).**

La Banque Postale a indiqué de son côté avoir décidé d'engager un recours devant le Conseil d'État contre cette sanction

Que reproche l'ACPR à la Banque Postale ?

Une carence grave du dispositif de détection concernant le fonctionnement des mandats cash nationaux (MCN) et le gel des avoirs, qui oblige un établissement à bloquer les actifs de toute personne ou société sanctionnée par les autorités. LBP ne se serait pas dotée d'un dispositif lui permettant de détecter, avant leur exécution, les opérations de mandat cash nationaux au bénéfice de personnes faisant l'objet d'une mesure européenne ou nationale de gel des avoirs.

"Elle a, entre le 1^{er} décembre 2009 et le 13 mars 2017, exécuté au moins 75 opérations de MCN pour le compte de 10 clients dont les éléments d'identité (nom, prénom et date de naissance) correspondent à ceux de personnes qui faisaient l'objet, à la date des opérations, d'une mesure de gel, dans 9 cas sur 10 en raison d'activités terroristes".

Pour sa défense, La Banque Postale rappelle dans un communiqué que **"Les mandats suspectés par l'ACPR représentent ainsi 0,00027% du montant total des mandats nationaux sur la période étudiée, soit seulement quelques dizaines de mandats (encore heureux !) pour un montant global de quelques milliers d'euros"** et que **"En outre, aucun des faits reprochés n'est en soi constitutif d'une opération de blanchiment ou de financement du terrorisme. Tous les contrôles effectués ont permis de mettre en évidence l'absence de telles opérations (on l'espère bien)".**

En 2017, l'ACPR avait signalé à la justice ces mêmes dysfonctionnements qui avaient conduit à l'ouverture d'une enquête par le parquet de Paris, confiée en septembre à la brigade financière.

ET PUIS, DU MOMENT QU'ILS PAIENT LE PRIX FORT...



Les grandes entreprises françaises : un impact désastreux pour la société et la planète

L'association ATTAC a publié en janvier un rapport sur les entreprises du CAC 40. Sur la période allant de 2010 à 2017 :

- Les impôts versés par les entreprises du CAC 40 ont baissé de 6,4 % en valeur absolue.
- Les bénéfices cumulés ont augmenté de 9,3 %
- Les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 44 % en valeur absolue.
- Les effectifs ont baissé de 20 % !

Et pour finir en beauté "2018, a été une année record en termes de montant des dividendes versés aux actionnaires par les entreprises du CAC 40 avec un total de 57,4 milliards d'euros".

Le rapport est disponible en ligne avec plein d'informations sur l'impact fiscal, social et environnemental de ces multinationales.

A lire.

CICE : UN POGNON DE DINGUE !

En 2018 l'assemblée nationale a voté le montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) que l'état versera en 2019 aux entreprises : 20 milliards !!!

Dans le même temps comme l'avait promis macron le CICE a été transformé en baisse de charge pérenne sur les salaires pour l'employeur. La mesure s'appliquera dès 2019 pour un coût estimé à... 20 milliards !!

Total : 40 milliards de cadeaux aux entreprises pour 2019.

Problème : les économistes de l'IPP (Institut des Politiques Publiques) mandatés par l'assemblée nationale pour estimer l'impact de CICE et de ses milliards sur l'économie notent dans leur analyse : "Jusqu'ici, les évaluations du CICE n'ont pas trouvé d'effet sur l'investissement, la recherche et développement, et les exportations. Elles ont conclu à un effet probablement positif sur les marges, mais faible et incertain sur l'emploi".

Si une personne au RSA qui survit avec 550 euros par mois "déconne", alors un président qui distribue 40 milliards pour rien, il fait quoi ?

UN GRAND MERCI A NOTRE POLICE

Pour nous aider dans nos fins de mois difficiles La Poste poussée par macron nous a accordé une prime exceptionnelle de 300 euros.

Pour remercier les policiers de leur courage et de leur abnégation Macron leur a accordé une augmentation de salaire (et donc à vie) comprise entre 1500 et 1800 euros par an !

C'est qu'il fallait les récompenser de leur excellent travail. Le site désarmons-les à recenser plus d'une centaine de personnes gravement blessées par des tirs flash-ball (LBD 40) reçus en plein visage et de grenades de désencerclement. Effrayant.

18 personnes ont été éborgnées, 4 ont perdu une main et une l'audition complète. France-info a réalisé un recensement similaire. Plus d'info sur la répression policière sur désarmons-les.net.

à lire ou à relire...

L'ACTION DIRECTE

Suivi de LE SABOTAGE.

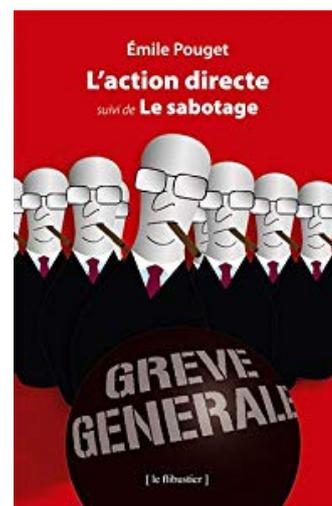
Émile Pouget

Éditions Le Flibustier, 29 pages, 11 euros

Le texte, dans un beau style XIX^e siècle, combatif et profondément pédagogique, n'a pas pris une ride. En termes simples mais vifs et souvent drôles, c'est aux militants qu'il s'adresse. Réexpliquant au passage les grandes notions marxistes (lutte des classes et formes du capitalisme), il en parvient d'autant mieux à la justesse de la révolte et à la nécessité de son organisation par le syndicalisme. Il développe avec limpidité l'autonomie de la lutte syndicale par rapport aux logiques de partis.

Le recueil et sa préface, étayés par un solide appareil critique, sont toujours passionnants, nous faisant partager l'intimité de toute une époque, de ses militants, de ses traîtres et de ses héros...

A lire en contre-point de nos pages d'histoire.



Émile Pouget est le créateur du "Père Peinard" et ex-numéro deux de la CGT à ses premiers pas.

Cette réédition souffle comme un vent frais sur l'actualité. Et la préface de Miguel Chueca rappelle que syndicalisme et révolution sont indissociablement liés.

E. Pouget n'aurait sans doute pas de mots assez durs pour qualifier le paysage syndical actuel.

Confédération Nationale du Travail Syndicat CNT-PTT du Rhône

44 rue Burdeau 69001 LYON

cnt.ptt69@cnt-f.org – www.cnt-f.org/cnt69